



ECTAUR

expert

Benoît GRENIER DE NABINAUD
Responsable bureau d'études

120 rue de l'Hôpital
BP 52
33393 BLAYE
bet33@ectaur.fr
Tél : 05.57.42.89.33

GIRONDE

D E P A R T E M E N T

COMMUNE DE BRAUD ET ST LOUIS

**COMMUNE DE
BRAUD ET SAINT LOUIS**

Aménagement de l'Avenue de la République

DCE

Règlement de consultation

INDICE	DATE	MODIFICATION	
1	20/05/26	Elaboration du document	20 mai 2026
			Ref. dossier : E25003

www.ectaur.fr

ECTAUR (33) – siège social :
120, rue de l'Hôpital – BP52
33393 BLAYE CEDEX
Tél : 05 57 42 89 33

ECTAUR (64)
91, avenue de Lilas
64000 PAU
Tél : 05 59 32 74 18

Permanence
Place de Paul
64160 MORLAAS
Tél : 05 59 33 67 81

ECTAUR (65)
Rue Jean-Loup Chrétien
65000 TARBES
Tél : 05 62 93 07 33

SOMMAIRE

1. OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION.....	3
1.1 Objet de la Consultation.....	3
1.2 Type de la procédure.....	3
1.3 Décomposition de la consultation.....	3
1.4 Classification CPV.....	3
2. ORGANISATION GENERALE DE LA CONSULTATION.....	3
2.1 Document de consultation.....	3
2.2 Nature des offres.....	4
2.3 Modification de détail du DCE par le pouvoir adjudicateur.....	4
2.4 Délai de validité des offres.....	4
2.5 Délai d'exécution.....	4
2.6 Visite sur site.....	4
2.7 Négociations.....	4
3. CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES.....	5
4. CONDITIONS DE PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES.....	6
5. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS.....	6
6. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES.....	7

1. OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION

1.1 Objet de la Consultation

Le présent marché concerne les travaux d'aménagement de l'Avenue de la République sur la commune de Braud et Saint Louis – RD 255.

Lieux d'exécution : Commune de Braud et Saint Louis

Maître d'Ouvrage : Commune de Braud et Saint Louis

1.2 Type de la procédure

La procédure choisie par le Pouvoir Adjudicateur, pour la présente consultation, est un **Marché A Procédure Adaptée** conformément aux dispositions des articles L2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 Décomposition de la Consultation

Les travaux ne font pas l'objet d'allotissement.

La description des ouvrages et les spécifications techniques sont désignées dans le C.C.T.P. pour chacun des lots et précisées, le cas échéant, dans l'ordre de service.

1.4 Classification CPV

La classification principale pour la présente consultation est :

45112500-0 Travaux de Terrassement

45233300-2 Travaux de fondation d'autoroutes, de routes, de rues et de chemins piétonniers

45233200-1 Travaux de revêtement divers

45232130-2 Travaux de construction de canalisations d'eaux pluviales

45112710-5 Travaux d'aménagement paysager d'espaces verts

2. ORGANISATION GENERALE DE LA CONSULTATION

2.1 Documents de consultation

- ❖ Règlement de Consultation
- ❖ Contrat
- ❖ Cahier des Clauses Administratives Générales en vigueur au moment de la consultation
- ❖ Cahier des Clauses Techniques Particulières
- ❖ Cadre de Décomposition de Prix Global et Forfaitaire
- ❖ Plan des travaux

2.2 Nature des offres

2.2.1 Solution de base

Le dossier de consultation comporte une solution de base. Les candidats devront répondre impérativement à cette solution.

2.2.2 Variantes

La présente consultation n'est pas ouverte à variantes.

2.3 Modification de détail du DCE par le pouvoir adjudicateur

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter, au plus tard 6 jours avant la limite fixée par la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats devront répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet. Si pendant l'étude du dossier par les candidats la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Le Pouvoir Adjudicateur peut à tout moment mettre fin à la procédure pour des motifs d'intérêt général.

2.4 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **90 jours** à compter de la date limite de remise des offres.

2.5 Délai d'exécution

Le délai d'exécution des travaux (y compris période de préparation) a pour point de départ la date d'émission de l'ordre de service établi par le maître d'œuvre.

2.6 Visite sur site

Les visites sont fortement recommandées. **Les titulaires ne pourront se prévaloir d'une méconnaissance du site pour invoquer la non anticipation de spécificités appréhendables par un professionnel grâce à la visite sur site.**

2.7 Négociation

Dans le cadre de la négociation, l'acheteur se réserve la possibilité de demander la régularisation des candidatures et des offres irrégulières ou inacceptables.

A l'issue de ces régularisations, il se réserve également la possibilité de rencontrer et/ou de négocier avec les trois candidats arrivés en tête au regard des critères détaillés à l'article 4 du présent règlement de la consultation.

L'ensemble des demandes complémentaires de l'acheteur parviendra au candidat par courriel via la plateforme de dématérialisation utilisée pour la consultation. L'adresse courriel utilisée sera celle utilisée par le candidat pour envoyer son offre électronique.

Le candidat doit se rendre disponible pour des échanges par courriel ou répondre aux convocations qui seront transmises prioritairement par message électronique avec accusé de réception via la plateforme.

3. CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES

Les offres économiquement les plus avantageuses seront appréciées en fonction des critères pondérés ci-dessous :

Valeur des critères	Critères	Eléments de notation	Note maximum
50%	Valeur Technique	<i>Moyens mis en œuvre pour la réalisation des travaux.</i>	25
		<i>Méthodologie, modes opératoires.</i>	25
50%	Valeur Financière	Prix	50

Valeur Technique

Pour chacun des éléments de notation sera appliqué un coefficient en fonction de l'offre présentée :

- Coeff. **1** : standard élevé
- Coeff. **0.80** : standard correct
- Coeff. **0.60** : standard
- Coeff. **0.40** : réserves mineures
- Coeff. **0.20** : réserves significatives
- Coeff. **0** : inacceptable, non-conformité

Valeur Financière

La note maximale sera attribuée à l'offre acceptable la moins disante. Les suivants dans le classement se voient attribuer la note de : 50 x (offre la moins disante / offre analysée).

Concernant l'analyse du prix de l'offre, dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans le Cadre de Décomposition de Prix Global et Forfaitaire ou dans le sous détail d'un prix unitaire figurant dans l'offre d'un candidat, seul le prix global et forfaitaire sera utilisé.

Lors de l'examen des offres, le Pouvoir Adjudicateur, se réserve la possibilité de se faire communiquer les sous détails des prix, ayant servis à l'élaboration des prix, qu'elle estimera nécessaires.

L'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire en attendant que le soumissionnaire produise les certificats et attestations de l'article R.2143-6 à R.2143-10 du Code de la commande publique. Le Pouvoir Adjudicateur fixe à 10 jours le délai imparti au soumissionnaire pour remettre les documents.

Si le soumissionnaire retenu ne peut produire les certificats précités dans le délai fixé par le Pouvoir Adjudicateur, son offre est rejetée. Dans ce cas, l'élimination du soumissionnaire est prononcée par le Pouvoir Adjudicateur. Le Pouvoir Adjudicateur présente la même demande au soumissionnaire suivant dans le classement des offres.

4. CONDITIONS DE PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les offres des candidats seront rédigées en langue française et exprimée en EURO.

Les candidats auront à produire, un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

UN DOSSIER DE PRÉSENTATION comprenant :

- ❖ Lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses co-traitants – DC1 -
- ❖ Déclaration du candidat - DC2 –
- ❖ Les pièces prévues de l'article R.2143-6 à R.2143-10 du Code de la commande publique,
- ❖ Une attestation d'assurance décennale,
- ❖ Références du candidat ou de l'ensemble des membres du groupement, similaires à l'objet du marché en cours ou, en l'absence de référence, des capacités à réaliser la prestation.

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 et DC2 disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

UN PROJET DE MARCHÉ comprenant :

❖ **Le Contrat** : à compléter, daté et signé par les représentants qualifiés de l'entreprise ayant vocation à être titulaire du marché.

Ce document sera accompagné éventuellement par les demandes d'acceptation des sous-traitants (DC4 : Déclaration de sous-traitance), et d'agrément des conditions de paiement, pour tous les sous-traitants désignés au marché.

❖ **Le Cadre de Décomposition de Prix Global et Forfaitaire (CDPGF)** : cadres ci-joints à compléter sans modification de présentation mais après reprises ou vérifications complètes des quantités qui ne sont annoncées qu'à titre indicatif par le maître d'œuvre (signé par les représentants qualifiés de l'entreprise ayant vocation à être titulaire du marché)

❖ **Un Mémoire technique** du candidat comprenant les documents suivants :
- Moyens matériels mis en œuvre spécifiquement pour ce marché et moyens en personnels affectés à ce marché (Qualités et Qualifications), pour exécuter les travaux dans le respect du calendrier d'exécution.
- Une note méthodologique, détaillant les modes opératoires pour chaque prestation

❖ **Calendrier d'exécution** distinguant les différentes phases.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociations.

Après réception et examen des offres, une phase de négociation pourra être engagée avec tous les candidats.

5. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS

Les communications et les échanges d'informations, dont l'envoi des offres liées à la présente consultation sont effectués uniquement par voie électronique, conformément à la réglementation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée. De plus, la transmission des documents sur un support physique électronique (CD-ROM, clé usb, ...) n'est pas autorisée.

Les documents de la consultation sont accessibles sur la plateforme de dématérialisation : **Marchés Publics d'Aquitaine**

Le pli doit contenir les pièces de la candidature et les pièces du Marché définies à l'article 4 du présent règlement de consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Les formats demandés pour la remise des offres électroniques sont ceux des logiciels courants type Word, Excel, PDF...

La dématérialisation de la procédure est limitée à la réception et à l'ouverture des offres. Le contrat sera matérialisé afin qu'il soit signé à la main par les deux parties à l'issue de la consultation.

Les plis devront parvenir à destination **avant le 24/07/2026 à 17h00**.

Les plis dont l'avis de réception serait délivré, après la date et l'heure limites fixées sur le présent règlement de consultation, ne seront pas retenus.

Selon l'article R2132-11 du code de la commande publique, les candidats peuvent également transmettre, dans les délais impartis pour la remise des plis, une copie de sauvegarde sur support papier ou support physique électronique.

Cette copie est transmise sous pli scellé, (par remise en main propre contre récépissé ou par pli recommandé avec avis de réception) à l'adresse : **Monsieur Le Maire, Mairie de Braud et St Louis, 1 Place de la Libération, 33820 BRAUD ET ST LOUIS** et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Lorsque les candidatures ou les offres, ne sont pas parvenues dans les délais prévus par le règlement de consultation ou n'ont pas pu être ouvertes, il est procédé à l'ouverture de la copie de sauvegarde, sous réserve qu'elle soit parvenue dans les délais prescrit pour le dépôt.

Il est procédé à la destruction de la copie de sauvegarde si celle-ci n'a pas fait l'objet d'une ouverture.

6. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir leur demande via la plateforme de dématérialisation : **Marchés Publics d'Aquitaine**

Le Maître d'œuvre répondra au plus tard 7 jours avant la date limite de remise des offres.